

2CED Développement
Société par actions simplifiée
Au capital de 25.378.998 euros
Siège social : 8, Allée Baco – 44000 Nantes
941 737 322 RCS de Nantes
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 25 JUIN 2026

[...]

PREMIERE DECISION

Approbation du principe et des modalités de fusion de la société 2CED Holding par la Société et pouvoirs au Président

La collectivité des Associés, à l'unanimité,

Approuve purement et simplement dans toutes ses dispositions le principe et les modalités du projet de fusion par absorption de la société 2CED Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 980 413 009 RCS Nantes (« **2CED Holding** ») par la Société, aux termes duquel la société 2CED Holding transmettrait à titre de fusion à la Société la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif exigible, ladite fusion prenant effet juridiquement le 31 juillet 2026 à minuit (24h), sous réserve qu'à cette date le délai ouvert aux créanciers non obligataires de la société 2CED Holding, société absorbée, et de la Société, société absorbante, pour former opposition au projet de fusion ait expiré, et avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026 à 00h00,

Approuve l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis par la société 2CED Holding à la Société, soit la transmission à titre de fusion par la société 2CED Holding à la Société d'un actif net d'un montant total évalué à 14.338.557,75 euros, sur la base des comptes de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2025.

Donne tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- négocier, finaliser et signer le projet de fusion avec la société 2CED Holding ;
- accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relativement à la fusion ;
- plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de mener à bonne fin la fusion et le cas échéant apporter au projet de fusion toute modification nécessaire.

Prend acte que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de la fusion, la société 2CED Holding se trouvera dissoute de plein droit et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société 2CED Holding étant donné que la totalité des actifs et du passif de la société 2CED Holding sera transmise à la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION
Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés, à l'unanimité,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le présent acte est signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Extrait certifié conforme.

 *Charles Cabillic*

Le Président

W3

Représentée par Charles Cabillic